RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

La Politique de responsabilité d'entreprise d'APUKO, S.C.L. vise à poser un cadre de référence en vue de développer un comportement socialement responsable dans le contexte des relations avec les Parties prenantes.

Entreprise responsable :

- ✓ Favoriser l'accomplissement d'objectifs stratégiques par le biais de pratiques responsables.
- ✓ Encourager l'innovation et promouvoir l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans la prise de décisions.
- ✓ Promouvoir l'introduction d'améliorations pratiques en matière de gestion, de transparence et de gestion des risques.
- ✓ Entretenir une communication responsable, fluide et réciproque avec les Parties prenantes.

Éthique d'entreprise :

- ✓ Respecter à tout moment la législation en vigueur, et ceci sur tous les territoires sur lesquels l'Organisation intervient.
- ✓ Respecter les engagements pris et conclus par l'Organisation.
- ✓ Garantir la confidentialité et l'intégrité des informations.
- ✓ Prévenir et éviter les pratiques et conduites illicites.

Engagement envers le Personnel :

- ✓ Garantir des conditions de travail adéquates pour tout le Personnel, conformément à la législation en vigueur.
- ✓ Soutenir la formation et le développement professionnel de tous les membres de l'organisation.
- ✓ Promouvoir la diversité et l'égalité des chances, et faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.
- ✓ Promouvoir la sécurité et la santé de tous les professionnels intégrant notre organisation.
- ✓ Garantir la liberté d'association, d'opinion et d'expression, ainsi que le droit de négociation collective.

Engagement envers les Fournisseurs :

- ✓ Garantir le respect des exigences légales et /ou de celles conclues avec les Fournisseurs.
- ✓ Fournir des informations claires et détaillées sur les exigences en matière d'achat et/ou de passation de contrats.
- ✓ Encourager les rapports stables et durables, ainsi que l'établissement de collaborations étroites avec les Fournisseurs.
- ✓ Encourager les politiques environnementales de prévention de la pollution et d'amélioration de la gestion des ressources.
- ✓ Promouvoir un comportement de bonne gouvernance, conforme à l'éthique et responsable, de la part des Fournisseurs.

Engagement envers l'Environnement :

- ✓ Garantir le respect total de la législation applicable en matière d'environnement.
- ✓ Contribuer à une meilleure gestion des ressources et à la lutte contre le changement climatique.
- ✓ Promouvoir l'efficacité énergétique et la prévention de la pollution.
- ✓ Encourager l'innovation dans l'optique d'une gestion efficace de l'environnement.
- ✓ Sensibiliser et informer le Personnel de l'organisation sur les bonnes pratiques en matière d'environnement.

Comité de direction d'APUKO, S.C.L. (01/12/2025)